

**Compte-rendu du
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée franco-
japonais
Séance du 12 février 2008**

1- Ordre des délibérations

- (1) Ouverture de la session
- (2) Adoption du compte-rendu précédent
- (3) Décisions modificatives au budget
- (4) Budget 1^{er} avril 2008 – 31 mars 2009
- (5) Modifications statutaires
- (6) Changement d'administrateurs et de conseillers
- (7) Changement de responsables administratifs
- (8) Ressources humaines
- (9) Ouverture d'options artistiques
- (10) questions diverses

2- Déroulement des délibérations

(1) Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, la présidente du conseil d'administration ouvre la séance à 17 heures 40. Elle indique qu'elle souhaite procéder à une modification de l'ordre du jour, le point 6 (changement d'administrateurs et de conseillers) devant être traité en premier. **La modification apportée à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.**

(6) Changement d'administrateurs et de conseillers : La directrice générale indique que suite à des départs ou démissions, il faut pourvoir au remplacement de certains conseillers et administrateurs.

1- Monsieur Le Lidec sera remplacé dans ses fonctions de conseiller et d'administrateur par Monsieur Philippe Faure à compter du 13 février 2008.

2- Madame Pavillon sera remplacée dans ses fonctions de conseiller et d'administrateur par le fonctionnaire qui lui succèdera à compter du 1^{er} septembre 2008.

3- Monsieur Vialle sera remplacé dans ses fonctions de conseiller par le fonctionnaire qui lui succèdera à compter du 1^{er} septembre 2008 et, en tant qu'administrateur, par Monsieur Laurent Signoles à compter du 13 février 2008.

4- Monsieur Barral est remplacé dans ses fonctions d'administrateur par Monsieur François Roussel à compter du 12 février 2008.

5- Monsieur Turellier sera remplacé dans ses fonctions de conseiller par le fonctionnaire qui lui succèdera à compter du 1^{er} septembre 2008.

6- Monsieur Crozier sera remplacé dans ses fonctions de conseiller par Madame Aurélie Duquennoy à compter du 13 février 2008.

Les changements d'administrateurs et de conseillers sont adoptés à l'unanimité.

(2) Compte-rendu précédent : **Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.**

(3) Décisions modificatives au budget : Le secrétaire général indique que les modifications au budget présentées s'articulent autour de deux axes. Le premier vise à intégrer dans le budget en cours la décision de l'AEFE de réduire le taux de participation à la rémunération des résidents de 77 à 0%. Cette décision de l'AEFE constitue une aide directe au financement du projet immobilier. Ainsi, les sommes économisées du fait de cette mesure sont provisionnées et mises en réserve pour permettre, le moment venu, de financer une partie de ce projet.

Le second axe vise à permettre à l'établissement de terminer l'exercice en accroissant les dotations des lignes budgétaires qui pourraient être insuffisantes. Ces majorations de crédits sur certaines lignes budgétaires sont faites sans modifier l'équilibre budgétaire dans la mesure où les crédits proviennent soit de recettes nouvelles (montant des droits de scolarité perçus supérieur aux prévisions par exemple) soit de réductions de dépenses sur d'autres lignes budgétaires. Les montants considérés sont en outre faibles au regard de la masse globale du budget.

Les décisions modificatives au budget sont adoptées par 11 voix pour et 1 abstention.

(4) Budget 1^{er} avril 2008 – 31 mars 2009 : Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 15 octobre 2007. Ces orientations fixent deux priorités : le retour à l'équilibre et le financement du projet immobilier. Dans ce cadre et sans compter l'aide qu'apporte l'Etat français, le conseil d'administration du 15 octobre a retenu deux sources de financement pour répondre à ce double objectif : le plan de contribution et la majoration des frais de scolarité (4.5% pour les enfants français, 5.5% pour ceux de nationalité étrangère).

Le secrétaire général présente d'abord rapidement les services spéciaux qui doivent être autofinancés. Les restaurants scolaires sont à l'équilibre. Des sommes sont provisionnées pour financer les travaux éventuels liés à la restauration scolaire sur un futur site. Les tarifs sont inchangés. Le service spécial du centre d'examens présente toujours un déficit malgré les hausses antérieures de tarifs. L'Aefe a versé en 2007 une subvention de 10 000 euros pour les examens. Avec la nouvelle hausse de tarifs annoncée, l'équilibre de ce service devrait être assuré en 2009. Enfin, le secrétaire général présente les tarifs des voyages scolaires prévus sur le prochain exercice afin d'assurer l'équilibre du service spécial des voyages.

Madame Soulas (représentant APE) s'interroge sur les méthodes que compte mettre en œuvre l'établissement pour réduire les dépenses des restaurants scolaires comme cela est annoncé. Le secrétaire général indique qu'il n'y aura pas de baisse de la qualité. Deux postes représentent à eux seuls 80% des dépenses de la restauration scolaire : les charges de personnels (45%) et les achats de denrées (35%). La renégociation permanente des contrats d'achat avec les fournisseurs permet de faire baisser les coûts d'approvisionnement à qualité de produits identiques. En outre, des gains de productivité ont permis de passer en 4 ans de 700 repas par jour à 900 sans pour autant embaucher de nouveaux personnels (personnels de surveillance des enfants exceptés). Cette méthode sera poursuivie pour, toujours, limiter les coûts.

Le secrétaire général présente ensuite les modalités du retour à l'équilibre en insistant sur les variations les plus notables par rapport au projet de budget précédent (graphique joint) et en soulignant l'effort financier qu'apporte l'AEFE dans le financement du projet immobilier.

Il conclut en indiquant que le projet de budget présenté vise à assurer le développement à long terme de l'établissement (projet immobilier), sans pour autant hypothéquer le présent puisque les dépenses et investissements pédagogiques notamment sont en hausse.

Monsieur Lachaussée (représentant de la CCIFJ) demande le montant de la collecte du plan de contribution au titre de l'année 2007 en comparaison des 190 millions de yens déjà obtenus au titre de l'année 2008. Le secrétaire général lui répond que la collecte de 2007 au titre des nouveaux plans de contribution (faisant suite à la réforme intervenue en janvier 2007) s'élevait à 50 millions de yens.

Monsieur Roussel (représentant AF-Fcpe) regrette les augmentations de tarifs et insiste plus particulièrement sur l'apparition d'un tarif spécifique pour la section bilingue. Il explique qu'à ses yeux ce tarif spécifique ajoute une discrimination financière à une filière déjà élitiste. La présidente du conseil lui répond qu'il n'y a aucune discrimination financière sur la section bilingue puisque les familles ayant droit aux bourses de scolarité pourront bien entendu les obtenir. Elle ajoute que les calculs des bourses seront effectués à partir du tarif spécifique de la section bilingue. Monsieur Roussel se félicite de cette information.

Monsieur Roussel (représentant AF-Fcpe) insiste sur le fait que ce sont les parents qui en définitive sont amenés à payer pour le projet immobilier. La présidente du conseil d'administration indique que ce sont des efforts partagés entre les familles, les entreprises et l'Etat français, dont elle souligne qu'il apporte la part principale. Elle indique au demeurant que même si la décision d'une délocalisation complète du lycée n'est pas encore définitivement acquise, l'Etat a dès à présent commencé à soutenir financièrement l'établissement au cours de l'année 2007 à travers le changement du taux de participation à la rémunération des résidents (cf. supra point 3). Cet effort traduit la confiance de l'Etat dans la faisabilité, l'intérêt et le sérieux du projet.

Monsieur Mastalski (représentant des personnels) indique qu'il votera contre le budget présenté. Ce choix s'explique par le fait que la décision prise lors du conseil d'administration du 15 octobre de réduire le taux horaire de la vacation enseignante dans le premier degré n'a pas été amendée.

Le budget est adopté par 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

(5) Modifications statutaires

La directrice générale indique qu'il s'agit de modifications très techniques. Il convient de modifier les statuts pour faire correspondre les titres et fonctions apparaissant dans ce document avec ceux apparaissant dans les règlements administratifs. Il s'agit ensuite de les mettre en conformité avec les pratiques quotidiennes de fonctionnement de l'établissement. Ces modifications sont en grande partie effectuées à la demande du gouvernement de Tokyo.

Ces nominations sont adoptées à l'unanimité.

(7) Changement de responsables administratifs : La directrice générale indique qu'il convient de procéder au remplacement suivant :

1- Au poste de vice-président de la fondation, Monsieur Faure succèdera à Monsieur Le Lidec à compter du 13 février 2008.

2- Au poste de directeur de l'école de Ryuhoku, Monsieur Vialle sera remplacée par le fonctionnaire qui lui succédera.

Ces nominations sont adoptées à l'unanimité.

(8) Ressources humaines : Monsieur Mastalski (représentant des personnels) présente les demandes des personnels. Il indique que les personnels souhaitent que le conseil d'administration revienne sur sa décision du 15 octobre 2007 de baisser le taux horaire de rémunération des personnels vacataires enseignants du 1^{er} degré. Il explique également que les personnels réclament le versement des primes de départ correspondant à un mois de salaire par année travaillée dans l'établissement aux collègues enseignants disposant de contrats dits « anciens contrats ».

La présidente du conseil d'administration invite l'administration à rencontrer les représentants du personnel pour négocier la révision du seuil à partir duquel les personnels concernés bénéficieraient d'un contrat de travail. Il s'agirait par cette mesure de contractualiser la très grande majorité des vacataires. Au regard de ces négociations, le prochain conseil d'administration prendra une décision.

En ce qui concerne les anciens contrats, la présidente du conseil d'administration indique qu'il existe 2 types d'anciens contrats. Ceux des personnels administratifs et de service prévoient expressément une prime de départ, tandis que ceux des personnels enseignants prévoient seulement une indemnité en cas de licenciement économique. La présidente indique qu'il convient de s'en tenir aux termes des contrats signés.

Monsieur Nguyen (coordinateur de l'AEFE dans la zone Asie) ajoute que payer la prime demandée correspondrait à un accroissement des droits de scolarité de l'ordre de 2 à 2.5%.

La présidente du conseil d'administration indique que, si lors du prochain conseil d'administration, le conseil décide finalement d'attribuer une telle prime, il faudra revoir la politique tarifaire (montant des droits de scolarité). Après avoir sollicité les membres du conseil, elle constate qu'ils ne souhaitent inscrire cette nouvelle dépense dans le budget lors de cette séance.

(9) Ouvertures d'options artistiques : le directeur de Ryuhoku indique que, suite aux demandes formulées au conseil d'établissement visant à la création d'options artistiques au lycée, l'établissement a effectué des sondages auprès des parents d'élèves concernés. Il en ressort que pour les 3 options envisagées (théâtre, éducation musicale et arts plastiques) les réponses favorables à cette ouverture sont trop peu nombreuses pour pouvoir raisonnablement leur donner une suite favorable.

L'ouverture des options artistiques au lycée est refusée à l'unanimité.

(10) Questions diverses : la présidente du conseil d'administration constate que l'intégralité des questions diverses a été traitée lors des discussions précédentes.

(11) L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance clôt la séance à 22 heures 30.

3-Registre des délibérations

Rédaction du registre des délibérations, inscription des noms de toutes les personnes présentes aux délibérations (signature) et apposition du sceau officiel

Pour la présidente du conseil d'administration
Le Secrétaire Général
Laurent Signoles